

2024-016

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DROME  
Mairie de REAUVILLE

## DÉLIBÉRATION N°2024-02-12-08 CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 06 février 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absents excusés : Vincent GOUDON ; Jean-Luc FAUCON donne procuration à Gilles SARACCO

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Convention de mise à disposition d'un agent**

Monsieur le Maire expose que depuis 2003 l'EHPAD de Grignan met à la disposition de la commune un agent pour assurer la comptabilité et l'urbanisme, sur la base de 20 heures/semaine.

La convention correspondante arrive à échéance le 7 mars 2024. Monsieur le Maire propose de prolonger cette convention d'un an soit du 8 mars 2024 au 07 mars 2025 en appliquant une diminution du temps de travail en passant à 16 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** de maintenir le poste d'agent mis à disposition par l'EHPAD de Grignan et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention prenant effet le 08 mars 2024 pour une durée d'un an pour 16 heures hebdomadaires (projet ci-joint).

VOTE :            7 + 1p POUR

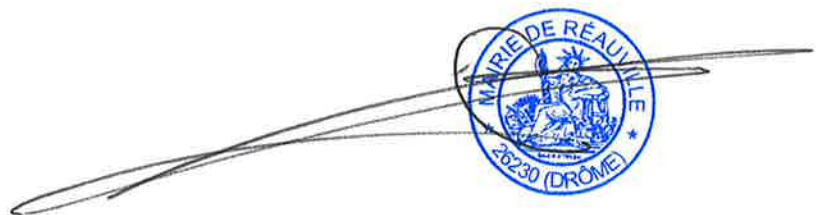
0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire  
Lauriane MOINE



Le Maire  
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le 13 FEV. 2024  
Affiché le 13 FEV. 2024